COMMERCES,
des enseignes de qualité



GUIDE D'INSTALLATION

ENSEIGNES

MODE D'EMPLOI

L'installation d'une enseigne est déterminante pour la visibilité d'un commerce ; mais elle concourt également à l'harmonisation de l'espace public urbain et la préservation de la qualité de vie de chacun.
Nous vous invitons donc à respecter les prescriptions suivantes.

Toute installation ou modification d'enseigne est soumise à l'autorisation des services compétents de la mairie. Un dossier doit donc être rédigé, soit par le demandeur, soit par l'installateur.

CONTENU DU DOSSIER :

les nom et adresse du permissionnaire (société ou personne physique)
l'adresse exacte du lieu d'occupation avec l'activité du commerce (si possible, le nom et l'activité de l'ancien commerce).
une photographie de la devanture actuelle
un plan de façade à l'échelle indiquant la position des installations
une photocopie de l'extrait KBIS du registre du commerce ou des métiers.

A PRÉCISER :

■ pour une enseigne

sa nature (parallèle ou perpendiculaire à la façade, lumineuse, éclairée... ; la nature des lettres (indépendantes, néons...) ; le type de support.

■ pour une toile de tente, un store :

Les couleurs choisies, les dimensions, un croquis à l'échelle, la nature (fixe ou mobile), fournir un échantillon de couleur.

RÈGLES COMMUNES
pour toutes les enseignes :

Elles doivent être fixées sur la façade de votre commerce, au niveau du rez-de-chaussée, au minimum à 2 m 50 au-dessus du trottoir et à 50 cm en retrait de l'arête du trottoir.
Il faut privilégier des lettres découpées, d'une hauteur de 50 cm maximum
Utilisez des matériaux durables, c'est préférable !

QUELLES ENSEIGNES INSTALLER ?

■ Enseignes perpendiculaires à la façade :

La surface maximum autorisée est de 1 m^2
Si votre façade fait plus de 15 m de long, vous pouvez installer deux enseignes ;
si elle est inférieure à 15 m, une seule enseigne est autorisée.
aucune installation n'est tolérée devant une fenêtre ou un balcon.
l'enseigne ne doit pas dépasser de votre façade.

■ Enseignes parallèles à la façade :

Les lettres ou le support des lettres ne doit pas dépasser 50 cm
Les supports en caisson sont interdits
L'espace compris entre le devant de l'enseigne et le mur de votre façade doit être inférieur ou égal à 25 cm.
l'enseigne ne doit pas dépasser de votre façade.

Toute modification sur une enseigne - même d'un seul élément - (couleur, face sur structure existante...) constitue une nouvelle installation.
Pensez à envoyer un dossier à la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat.

LES ENSEIGNES SUR LES TOITURES OU TERRASSES SONT INTERDITES

* RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DES ENSEIGNES, STORES, SPOTS OU TOUTE AUTRE INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE DE LYON :
Code de l'environnement
Décret n°82-211 du 24/02/1982
Règlement local de la publicité des enseignes et pré-enseignes

INFOS PRATIQUES

Pour tout renseignement (zone de votre commerce...), contactez
le 04 26 99 64 71, aux heures de permanence,
de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.
Des techniciens vous renseignent du lundi au vendredi.

LE DOSSIER :
Il est parfois nécessaire de l'envoyer en double exemplaire, car selon l'emplacement de votre commerce, un avis favorable du service Départemental de l'architecture et du patrimoine du Rhône (SDAP) est obligatoire.

Délai maximum de réponse, à réception du dossier
1 mois - sans avis du SDAP - ou 2 mois - avec avis du SDAP

OU LE DÉPOSER ?
Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat (2e étage)
198, avenue Jean Jaurès - Lyon 7e - 04 26 99 64 71

OU L'ENVOYER ?
Hôtel de Ville de Lyon – DECA
Place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01

Ou par courrier électronique à l'adresse :
deca.pubens@ mairie-lyon.fr

FACTURATION :
Toute nouvelle installation ou modification d'objet sur une devanture commerciale entraîne le paiement d'une redevance. Cette redevance n'est due qu'une seule fois à la mise en place et pour la durée de vie de l'objet.

Ne pas confondre :
Les demandes de réfection ou modification de devanture, relèvent de la Direction de l'aménagement urbain
Ville de Lyon – 198 avenue Jean Jaurès – Lyon 7e
04 26 99 63 80